

BULLETIN D'ADHESION INSTITUT DES ARTS MARTIAUX 2018-2019

A JOINDRE IMPERATIVEMENT AVEC VOTRE INSCRIPTION

- **Licence sportive** : compléter et signer le bulletin de licence fédérale FFKDA (à demander au secrétariat)
 - **1 enveloppe timbrée** au format A5 **libellée à votre nom et adresse**
 - **Certificat médical** à partir du 01/09/2018 ou signature du médecin sur passeport sportif (compétiteur)
 - « Apte à la pratique des arts martiaux et des sports de combat »
- Règlement** de votre cotisation€ + **licence** fédérale **37€** =€ à l'ordre Institut des Arts Martiaux

JE CHOISIS MON ACTIVITE ET MA COTISATION ET MON ABONNEMENT

ACTIVITE

- Karaté
- K-Training / Krav Maga
- Light Boxing / K-Training
- Pack « Full Access »

SECTION

- Babys 3 à 6 ans
- Enfants 7 à 12 ans
- Ados 13 à 17 ans
- Adultes

ABONNEMENT

- Annuel
- Semestre
- Trimestre
- Mensuel
- ____ cours

MES INFORMATIONS (merci de compléter vos informations en majuscule)

HOMME FEMME DEBUTANT GRADE : _____ Facture : O/N

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____ Age : ____ ans

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél fixe : _____ Mobile : _____

Mail : _____

COLLER ICI
VOTRE PHOTO

Je suis mineur :

Nom/prénom mère : _____ Nom/prénom père : _____

Mobile mère : _____ Mobile père : _____

En cas d'incidents :

Personne à contacter : _____ Tél : ____/____/____/____/____

Nous signaler un problème de santé (ex : asthme, diabète, allergies, interventions chirurgicales)

CONDITIONS GENERALE DE L'ADHESION

1) Le paiement de l'adhésion se fait le jour de la signature du présent bulletin. **2)** Le paiement peut se faire en trois mensualités pour les règlements par chèque. **3)** L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur de l'IAM (téléchargeable sur le site internet ou sur demande à votre club) et les indications affichées dans l'établissement où se déroulent les cours. **4)** Il appartient à l'adhérent, s'il le désire, de souscrire une assurance personnelle dommage corporel, auprès de la compagnie de son choix, couvrant particulièrement le risque des activités physiques pratiquées. **5)** En cas de vol dans l'établissement où se déroule le cours, l'IAM décline toutes responsabilités. **6)** En cas d'accidents, l'IAM peut prendre toutes les dispositions utiles afin que les soins soient apportés. **7)** L'adhérent, dans le cadre de ses activités sportives à l'IAM, consent expressément à ce que son club puisse le/la filmer ou photographier dans le cadre du déroulement des activités de l'IAM. Les photographies et les vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par Serge Serfati et l'Institut des Arts Martiaux ou être cédées à des tiers, sous toute forme et tous supports connus ou inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits notamment : presse, livre, carte postale, exposition, publicité, projection publics, site internet, réseaux sociaux. Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrais prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Article 27 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et libertés ». Les informations contenues dans le contrat nous sont nécessaires et peuvent être utilisées en fonctions de nos besoins. Un droit d'accès et de rectification vous est accordé en vous adressant au bureau de l'association.

Date	Signature de l'adhérent	Mineur : signature des représentants légaux obligatoire
------	-------------------------	---